

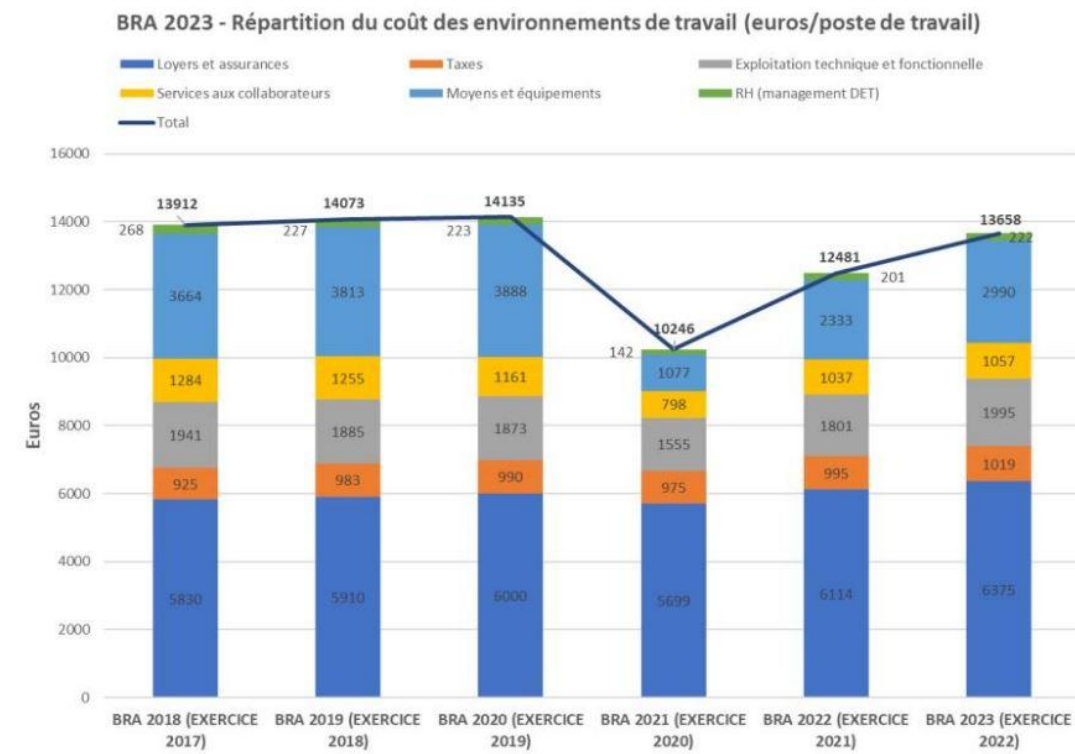
#BENCHMARK #POSTEDETTRAVAIL #FLEXOFFICE #INFLATION #ENERGIE

Le coût d'un poste de travail a augmenté de 9,4% en 2022

Paris, le 23 janvier 2024 – Alors que la facture énergétique a connu une hausse exceptionnelle en 2022 pour les entreprises (+67% pour le prix du gaz et +23% pour l'électricité, en comparaison à 2021), l'IDET (ex-ARSEG), l'Association des Directeurs de l'Environnement de Travail, publie ce jour les résultats des « *Buzzy Ratios 2023* ». Cette étude de benchmark, qui analyse depuis plus de 20 ans les coûts complets des environnements de travail (immobilier, moyens et équipements, services aux collaborateurs, etc.), montre que les entreprises ont fait preuve d'une forte capacité d'adaptation. Ainsi, le coût d'un poste de travail augmente de 9,4% en 2022 pour s'établir à 13 658 euros (vs 12 481 euros en 2021) mais reste inférieur au niveau d'avant la pandémie.

« Alors que la présence au bureau est indispensable pour la cohésion d'équipe, le partage et la santé mentale des salariés, nous observons que le taux d'occupation des sites stagne à 60% depuis la fin de la pandémie. L'expertise des Directeurs de l'Environnement de Travail prend une nouvelle dimension : donner envie aux collaborateurs de venir au bureau. », déclare Séverine PILVERDIER, présidente de l'IDET.

Le coût du collaborateur a évolué entre 2021 et 2022. En effet, si le poste de travail a perdu environ 3m², il a gagné en services, d'où la hausse des coûts observée par poste de travail, collaborateur et m².



Les loyers et assurances restent le 1^{er} poste de dépenses pour les DET

Premier poste de coût historique, l'évolution des loyers et assurances continue d'impacter les dépenses des donneurs d'ordre, conséquence d'une augmentation presque constante du prix de l'immobilier tertiaire.

En 2022, le coût de l'immobilier était de 7394 euros par poste de travail. La répartition des charges liées au bâtiment est respectivement de 86% pour le loyer, 14% pour les taxes et moins de 1% pour les assurances. Depuis 2021, la répartition des budgets n'a pas changé.

Pourtant, en France, le taux d'occupation des bureaux tend à diminuer, en raison notamment des évolutions constantes des modes de travail (télétravail, flex-office...) : si ce taux d'occupation a légèrement augmenté en 2022, cette progression reste modeste (1 point de plus par rapport à 2021).

Hausse des coûts d'exploitation technique et fonctionnelle en raison des changements de conjoncture

En moyenne et par poste, l'énergie représentait, en 2022, 26% des dépenses dédiées à l'exploitation et devient le premier poste de coûts avec une augmentation de 4 points vs 2021. Elle est suivie par la sécurité-sûreté (24%), la maintenance technique (22%), la propreté (20%), les travaux d'entretien et d'aménagement (5%), l'enlèvement des déchets (2%) et l'eau (1%).

Malgré les conséquences de la pandémie et des différents conflits internationaux ayant entraîné une augmentation des prix de l'énergie, les Directeurs de l'Environnement de Travail (DET) ont optimisé leurs dépenses et consommations sur cette période.

Une baisse significative des coûts des moyens et équipements

En 2022, les déplacements-voyages représentaient 57% du budget des moyens et équipements, suivis par la flotte automobile (27%), la téléphonie mobile (6%), les travaux d'impression (6%), la téléphonie fixe (3%) et les fournitures (1%).

Depuis l'année dernière, le poids des déplacements-voyages dans la répartition budgétaire a augmenté, mais n'a pas retrouvé son niveau d'avant pandémie. Cette tendance est due à la reprise graduelle de la mobilité depuis la pandémie, à la baisse des budgets alloués aux voyages ainsi qu'à l'augmentation récente des coûts associés aux voyages d'affaires.

Le coût très variable du télétravail

Le coût du télétravail varie de 13 à 186 euros par mois par télétravailleur en fonction des besoins, des aménagements et des services offerts par l'entreprise (présence ou non de tickets restaurants supplémentaires, fourniture ou non de matériel et d'équipement supplémentaires, etc.).

D'après le sondage « *L'Enquête sur l'évolution du télétravail* » réalisé par l'IDET en juin 2023, les pratiques du télétravail en 2022 n'ont pas connu de changements significatifs par rapport à 2021 : près de trois quarts des salariés continuent de télétravailler entre 2 et 3 jours par semaine au sein de leurs entreprises.

Toutefois, le nombre de salariés ne pratiquant aucun jour de télétravail a légèrement diminué de deux points et ceux télétravaillant 5 jours en moyenne restent minoritaires.

Méthodologie de l'étude

L'édition 2023 des « Buzzy Ratios » de l'IDET, a été réalisée auprès des entreprises adhérentes de l'IDET. Le recueil a été fait d'avril à octobre 2023 auprès d'un panel représentant près de 100 000 postes de travail, 2 000 000 de mètres carrés et 124 000 collaborateurs (dont 51% hors Ile-de-France).

Plus d'informations sur l'étude Buzzy Ratios 2023 sur demande auprès du service de presse.

À propos de l'IDET :

Les Directeurs des Environnements de Travail (DET) sont les gestionnaires avertis des environnements de travail, maîtrisant les coûts et orchestrant la gestion immobilière et énergétique des entreprises. L'IDET (ex-Arseg) est l'association professionnelle représentant la filière des environnements de travail. Elle revendique 48 ans de savoir-faire et œuvre à la professionnalisation et à la promotion du métier de directeur/responsable de l'environnement de travail. Rassemblant plus de 2000 adhérents, répartis en Ile de France et 6 délégations régionales, l'IDET organise près de 180 événements annuels. A ce titre, elle a la légitimité pour prendre part à tous les débats liés au travail : santé et bien-être des salariés, nouvelles organisations des espaces de travail, rapport au numérique, mobilité, aménagement du territoire, sécurité, etc.

En savoir plus : [Accueil - IDET](#) / [Twitter : IDET \(ex ARSEG\) \(@IDET asso\)](#) / [Twitter](#)

Contacts médias

Agence OZINFOS

Julia SOJIC - 06 27 26 49 65 / Marie-Céline TERRÉ - 06 09 47 47 45

idet@ozinfos.com